Liberté . Égalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Récépissé de cessation d'activités concernant concernant l'installation exploitée par la société ALPLA FRANCE sur la commune de Rémy

Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, livres V des parties législative et réglementaire, notamment les articles R.512-39-1 et suivants ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R.511-9 à R.511-10 du code de l'environnement ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 13 janvier 1992 et du 24 novembre 1996 réglementant le fonctionnement du site ;

Vu le courrier du 21 mai 2013 par lequel la société ALPLA FRANCE a déclaré la cessation définitive d'activité de l'établissement qu'elle exploite 990, rue de Noyon à Rémy ;

Vu le dossier joint à l'appui de la déclaration susvisée ;

Considérant les dispositions de l'article R.512-39-1 III du code de l'environnement selon lesquelles l'exploitant doit placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement et qu'il permette un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation ;

DONNE RÉCÉPISSÉ

à la société ALPLA FRANCE de sa notification de sa déclaration de cessation définitive de son installation située 990, rue de Noyon à Rémy.

Fait à Beauvais, le 5 février 2016

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur départemental des Territoires
et par délégation,
l'adjointe à la responsable du bureau de l'environnement

Françoise BATELLIYE

Destinataires :

- société ALPLA FRANCE
- Monsieur le sous-préfet de Compiègne
- Madame le maire de Rémy
- Monsieur le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement
- Monsieur le Chef de l'unité territoriale de l'Oise de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
- Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours